
Emploi du temps - Compositions - 6ième A2 - 1933-34

Numéro d'inventaire : 2015.21.11

Auteur(s) : Marcel Desbled

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1933

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Cahier cousu, couverture papier jaune (utilisation d'un cahier spécial de devoirs mensuels), calligraphie à l'encre noire. 2 feuilles insérées

Mesures : hauteur : 22,1 cm

largeur : 17 cm

Notes : Lycée Corneille

Mots-clés : Temps scolaire, emploi du temps

Autres descriptions : Langue : Français

Commentaire pagination : 4 p. + 2 p.

Lieux : Rouen

COURS ÉLÉMENTAIRE

Département d

Canton d

Arrondissement d

ECOLE

LIBRE PAR

Classe

Division

CAHIER SPÉCIAL
DE DEVOIRS MENSUELS

Réservé à l'élève

Né le

Entré dans le Cours

Sorti le

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DE LA LOI DU 27 JUILLET 1882

ARTICLE 13. — Chaque Élève à son entrée à l'École recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité.

Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année.

Ce cahier restera déposé à l'École.

PAUL DEVAL, ÉDITEUR - ELBEUF-SUR-SEINE

OBSERVATIONS

Le présent cahier est la propriété de l'élève, mais l'instituteur en a la garde tant que l'enfant reste à l'école ; il lui est remis définitivement à sa sortie de l'école.

Tout élève qui passe d'une école publique dans une autre, doit emporter avec lui ce cahier, qui lui sera demandé par l'instituteur au moment de son arrivée à l'école.

Chaque mois, au moment d'y inscrire le devoir indiqué par le maître, les cahiers sont distribués aux élèves ; puis aussitôt après, ils sont relevés et serrés soigneusement dans l'armoire-bibliothèque.

L'élève signera lisiblement en bas de chaque page et datera tous les devoirs sans exception.

L'instituteur corrigera chacun de ses devoirs et lui donnera une note. Toutes les annotations devront être faites avec une encre ou un crayon de couleur. Elles seront communiquées à l'élève.

L'inspecteur primaire, lors de l'inspection de la classe, visera les cahiers à la suite du dernier devoir inscrit.

AVIS IMPORTANT

Les dictées contenues dans ce cahier ne doivent *jamais* être des copies de dictées mises au net ; elles doivent être écrites en classe par l'élève sur ce cahier même, et rester telles que l'élève les a écrites.

2

Emploi du temps

Lundi.

8h à 9h
9h à 10h
10h à 11h
2h à 3h
3h à 4h

Gymnastique
Latin
Histoire naturelle
Français
Latin

Mardi

8h à 9h
9h à 10h
10h à 11h
2h à 3h
3h à 4h

Latin
Anglais
Dessin
Français
Latin